

DEC25200DAJ

Décision du 21 octobre 2025 portant fin au mandat de Mme Marie-Anne COLLE en qualité de Directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR0703 PAnTher

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-8 et 831-13,

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation,

Vu la décision du 10 janvier 2022 portant renouvellement du mandat de Mme Marie-Anne COLLE en qualité de Directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR0703 PAnTher - Physiopathologie Animale et bioThérapie du muscle et du système nerveux, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2026,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique :

A compter du 01 novembre 2025, il est mis fin au mandat de Mme Marie-Anne COLLE en qualité de Directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR0703 PAnTher - Physiopathologie Animale et bioThérapie du muscle et du système nerveux.

Fait à Paris, le 21 octobre 2025

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

